

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 3 août 2015 à 20h00.

Sont présents : Alain Lachapelle Marianne Denicourt
 Jasmin Michaud Julien Montreuil-Côté
 Ghislain Blais Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 4 personnes sont présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2015-175 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Marianne Denicourt et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2015-176 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2015-177 Résultat de l'élection partielle

La présidente d'élection fait rapport du résultat de l'élection partielle.

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la rémunération de la présidente d'élection, 206\$, et de la secrétaire d'élection, 154.50\$, telles que déterminées par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2015-178 Accepter les comptes du mois de juillet 2015

La liste des comptes du mois de juillet est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de juillet au montant de 119,242.45\$ et en autorise le paiement.

2015-179 Autorisation d'achat – abrasif et abra-mag

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 800 tonnes d'abrasif chez DCB Sable et gravier selon le taux en vigueur en 2015, qui seront traitées avec le

produit Abra-Mag par la compagnie SEBCI au coût de 7,496\$ pour 14 400 litres.

2015-180 Réparations urgentes – entrepôt à sel

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Julien Montreuil-Côté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate la directrice générale à effectuer les démarches nécessaires auprès d'entrepreneurs en fondations et construction afin de procéder le plus tôt possible aux réparations urgentes de l'entrepôt à sel, cette dépense faisant partie de la programmation de travaux de la taxe d'accise.

2015-181 Abat-poussière - affectation de l'excédent accumulé non affecté

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de Les Aménagements Lamontagne inc. au montant de 18,763.92\$ taxes incluses et d'autoriser une affectation de 4,283\$ de l'excédent accumulé non affecté.

2015-182 Contrat d'entretien d'hiver 2015-2018 pour le rang 4

Marianne Denicourt déclare son intérêt dans ce dossier et s'abstient de voter.

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, M. Robert Savoie, à signer le contrat avec le ministère des Transports pour les trois prochaines années, au montant de 92,800\$ par année, pour le déneigement et déglacage du 4^e Rang Est et Ouest.

2015-183 Programmation de travaux – TECQ 2014-2018

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Julien Montreuil-Côté et résolu à l'unanimité que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2015-184 Résolution suite à la réunion de démarrage - centre communautaire

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Marianne Denicourt et résolu à l'unanimité d'approuver les changements et recommandations suivantes :

- Délai de fin de travaux : 15 octobre 2015;
- Mandat à un électricien pour enlever 1 prise de courant, 2 ventilateurs et 4 conduits situés dans les fenêtres;
- Garantie d'exécution par chèque certifié, tel que mentionné au devis;
- Émission du permis de rénovation du centre communautaire;
- Système de clés unique pour les 3 portes;
- Disposition de la terre à l'arrière du centre communautaire.

2015-185 Accès universel aux personnes handicapées – Centre communautaire

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien accepte le financement approuvé de 44,102\$, pour le volet Accessibilité dans les collectivités du Fonds pour l'accessibilité, convient que les modalités jointes à la lettre du 8 juillet 2015 seront celles de l'accord de subvention en appui au projet susmentionné dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité, et qu'en conséquence le versement de la subvention sera assujéti à ces modalités, demande l'autorisation de conclure cet accord auprès du représentant du gouvernement du Québec, et autorise la directrice générale, Mme Marie-Paule Cimon, à signer tout document relatif à ce projet.

2015-186 Programme PIQM volet 5.1 – Centre communautaire

Considérant que la demande d'aide financière déposée dans le sous-volet 5.1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales n'a pas été retenue dans le cadre de la dernière sélection de projets ;

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Marianne Denicourt et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise Mme Marie-Paule Cimon, directrice générale, à déposer la demande d'aide financière du projet de Rénovation du centre communautaire de Saint-Valérien au programme de financement PIQM volet 5.1, et que le projet proposé est autorisé par le conseil municipal. La municipalité de Saint-Valérien s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

2015-187 Autorisation de signature de contrats administratifs

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à signer tout contrat administratif ayant fait l'objet, au préalable, d'un accord par résolution du conseil municipal.

Correspondance

2015-188 Budget administratif du projet Habitation Durable

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Marianne Denicourt et résolu à l'unanimité d'approuver le budget administratif Habitation Durable au montant de 6,000\$, ce montant étant constitué de 4,000\$ du Pacte rural et 2,000\$ de Desjardins, reçu en 2014, et d'autoriser le paiement de 574.88\$ à Les Habitations Royales L.D. inc. pour 2 tests d'infiltrométrie, et de 747.28\$ à DuProprio pour l'annonce de vente de terrains résidentiels, à même ce budget.

Période de questions

2015-189 Demande de la Fabrique – vente des bancs d'église

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité d'apporter un avenant au contrat de cession du 18 janvier 2014 en accordant un délai supplémentaire de six mois pour la disposition des bancs d'église, soit jusqu'au 18 juillet 2016, à moins d'avis contraire de l'une ou l'autre des parties concernées.

La levée de la séance est proposée à 22h00 par Julien Montreuil-Côté et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire